



**Rubrique:** Faillites

**Sous-rubrique:** Etat de collocation et inventaire

**Date de publication:** SHAB - 12.04.2019

**Numéro de publication:** KK04-0000004498

**Canton:** NE

**Entité de publication:**

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier  
4, 2053 Cernier

## Etat de collocation et inventaire trésors & terroirs Sàrl en liquidation

### Débiteurs:

trésors & terroirs Sàrl en liquidation

CHE-266.857.067

rue du Trésor 2

2000 Neuchâtel

### Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse auprès du point de contact indiqué, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

**Délai de dépôt de l'état de collocation:** 20 jours

**Fin du délai:** 02.05.2019

**Délai de contestation de l'inventaire:** 10 jours

**Fin du délai:** 22.04.2019

### Remarques:

But: import-export, commerce et fabrication de produits alimentaires et de boissons ainsi que tous objets s'y rapportant; exploitation d'établissements publics. Est également déposé l'inventaire mentionnant les biens revendiqués par des tiers. Dans le délai de dix jours dès le 12 avril 2019, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAO). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.